



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 DECEMBRE 2020**

OBJET : Approbation du règlement du concours des illuminations de Noël.

L'an deux mil vingt,
le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.

Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.

Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.

Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.

Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.

Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant la volonté municipale de mettre en place un concours des illuminations pour la période de Noël,

Considérant la nécessité de formaliser les modalités d'inscription via un règlement,

Considérant que ce règlement est valable pour l'année 2020,

Considérant le règlement ci-joint,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Approuve le règlement 2020 des illuminations de Noël.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 04/12/2020

Date de l'affichage : 15/12/2020

N° : 94/20

Le Maire,

Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois
(OISE)



Règlement du concours 2020 des illuminations de Noël de Mouy

Article 1 : Participants

Le concours est ouvert aux habitants de la ville de Mouy, après inscription de manière individuelle et complétée lisiblement.

Les artisans & commerçants de la commune sont inscrits de droit.

Article 2 : Objet du concours

Le concours consiste en l'illumination des maisons, fenêtres et balcons, ou commerces, l'objectif étant d'animer la commune et de l'embellir en cette période de fêtes de fin d'année.

Article 3 : Délai de participation

Les bulletins d'inscription doivent être déposés à la mairie de Mouy au plus tard le 11 décembre 2020.

Article 4 : Modalités de participation

Les participants devront illuminer leur maison, fenêtres et balcons de façon originale et créative, avec une prédilection pour les illuminations à économie d'énergie (type LED + horaires d'illuminations restreints).

Les installations devront être allumées du vendredi 4 au vendredi 18 décembre 2020 et au minimum, de 18h00 à 21h00.

Article 5 : Modalités du concours

Le concours portera sur 3 catégories d'illuminations visibles de nuit :

1. Fenêtres et balcons visibles de la rue (habitat collectif)
2. Maisons et jardins décorés, visibles de la rue
3. Les vitrines de Noël (commerces)

Article 6 : Critères d'appréciation

Notation

1. La vue d'ensemble et l'esthétique générale de la décoration, l'harmonie (l'abondance de décorations lumineuses pouvant être pénalisée) : 20 points.
2. La créativité et l'originalité : 10 points.

Toutes les réalisations seront recensées depuis la voie publique.

Libre cours est laissé à l'imagination de chacun pour obtenir une harmonie de sa façade, de sa maison ou de son balcon !

Article 7 : Jury

Le jury effectuera des visites de nuit les jeudi 17 et vendredi 18 décembre 2020 entre 18h et 21h et sera composé de deux élus, deux administrés et deux commerçants.

Article 8 : Clauses particulières

Les primés de l'année ne pourront gagner qu'un seul et unique prix.

Toute publicité, médiatisation ou sponsoring quel qu'il soit est interdit pendant le concours et donnera lieu à une disqualification automatique.

Article 9 : Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Mouy.



Article 10 : Récompenses & remise des prix

Les deux premiers de chaque catégorie recevront un prix pour la qualité de leurs illuminations et décorations sous forme de bons d'achat valables chez les commerçants de Mouy et du marché.

Habitat collectif : 1er prix : valeur 80 € - 2ème prix : valeur 60 € - 3ème prix : valeur 40€.

Habitat particulier : 1er prix : valeur 80 € - 2ème prix : valeur 60 € - 3ème prix : valeur 40€.

Commerce : les 3 premières vitrines primées recevront chacune une bouteille de champagne et un diplôme.

La remise des prix aura lieu le samedi 19 décembre 2020 à 15h sur le marché.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 12 : Annulation du Concours

Le jury se réserve le droit d'annuler complètement ou partiellement le Concours en cas de manque de participation ou en cas d'événements qu'elle jugerait préjudiciable au bon déroulement dudit Concours.

Article 13 : Litige

Les décisions du jury sont sans appel.

Aucune correspondance ne sera échangée sur les décisions, l'organisation ou les récompenses du Concours. Le jury se réserve le droit de disqualifier tout participant ayant un manquement à ce règlement ou un comportement dégradant quant à l'esprit de cette démarche.

✂.....

Bulletin d'inscription au concours des illuminations de Noël

Le bulletin d'inscription est également téléchargeable sur le site de la ville

A remettre en mairie avant le 11 décembre 2020

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Étage : _____

si nécessaire, préciser fenêtre/balcons côté droit ou gauche, vus depuis la rue

Téléphone : _____

Mail : _____@_____

☐ Je souhaite m'inscrire au concours des illuminations de Noël :

☐ Maison ☐ Habitat collectif

☐ Je certifie avoir pris connaissance et accepter le règlement du concours des illuminations de Noël 2020.

Date et signature

